

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

### Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :  
21/04/2026

Date d'affichage :  
22/04/2026

Numéro : 20/2026

**Présents** : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Inès LEBAILLY, David POUTRAIN, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE.

**Absents excusés représentés** : Carole SEGURA (Bernard DELBRUEL).

**Absents excusés non représentés** :

**Absents non excusés non représentés** : Patricia COMBETTES, Jean-Claude RAFFA-NEL.

**Secrétaire de séance** : Françoise CHINCHOLLE.

## AFFECTATION DE RÉSULTAT 2025 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune de Lescure d'Albigeois fait ressortir un excédent de fonctionnement de 4 146 180,17 € et un déficit de la section d'investissement de – 1 033 313,50 €.

Le solde des reports de crédits est déficitaire de – 506 168,41 €.

Le résultat consolidé est donc le suivant :

→ Fonctionnement : Excédent de 4 146 180,17 €

→ Investissement : Déficit de - 1 539 481,91 €

Pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement repris au budget primitif 2026, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025, soit 1 539 481,91 €. Cette affectation vient dès lors minorer le résultat de fonctionnement 2025 à reprendre au budget primitif du budget général 2026.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal une affectation de résultat de fonctionnement de 1 539 481,91 € (à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068).

Cette affectation (1 539 481,91 €), le déficit d'investissement (- 1 033 313,50 €) ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement net (2 606 698,26 €) seront repris au budget primitif du budget général 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général constaté au Compte Financier Unique 2025 pour 1 539 481,91 €,
- **PRÉCISE** que cette affectation (1 539 481,91 €), le déficit d'investissement (- 1 033 313,50 €) ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement net (2 606 698,26 €) seront repris au budget primitif du budget général 2026.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 081-218101442-20260427-DELIB\_20\_2026-BF



## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
Bernard DELBRUEL

**La Secrétaire de séance,**  
Françoise CHINCHOLLE.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Chincholle'.